

bonne et suffisante caution à la satisfaction de la majorité des dits commissaires ; et tout writ, procédure ou avis qu'il sera nécessaire de signifier aux commissaires, sera signifié 5 au dit secrétaire-trésorier ; et la dite signification sera censée bonne et valable en loi ; et sept des dits commissaires formeront un *quorum*, et pourront exercer tous les pouvoirs des commissaires, et nommer, dans le 10 cas où il surviendrait quelque vacance parmi les dits commissaires, une autre ou d'autres personnes en leur lieu et place, qu'ils choisiront parmi les propriétaires intéressés comme susdit ; mais si telle vacance n'est pas rem- 15 plie, cela n'aura pas l'effet d'invalider ou affecter en aucune manière les procédures qui seront instituées par ou contre les dits commissaires.

III. Et qu'il soit statué, que les dits com- 20 missaires feront explorer la dite rivière du Chêne par un arpenteur-juré, depuis son embouchure dans la rivière Jésus ou des Mille-Iles, en la paroisse de St. Eustache, jusqu'à ses sources, ainsi que ses affluents et 25 les cours d'eau qui s'y déchargent, en traversant les concessions nord et sud de la petite rivière de la Grande Fresnière, en la paroisse St. Eustache, nord et sud du Petit-Brûlé, dans les paroisses St. Augustin, St. 30 Benoit, St. Joachim, et nord et sud de la Belle-Rivière, en la paroisse Ste. Scholastique ; et ils feront dresser un plan des travaux nécessaires pour redresser le cours de la dite rivière et en creuser le lit, avec ensemble 35 une estimation du coût des travaux à faire.

IV. Et qu'il soit statué, que les dits com- 40 missaires donneront avis dans les langues française et anglaise, pendant au moins trois semaines, dans deux papiers-nouvelles publiés dans le district de Montréal, du temps et du lieu où ils seront prêts à donner la totalité ou partie des dits ouvrages à l'entreprise ; et ils sont par le présent autorisés à contracter pour la confection des dits travaux avec tous entre-

*Quorum* fixé.

Il sera fait une exploration et un plan, etc.

L'ouvrage sera donné par soumission et contrat.